

T D R

Termes de Référence de la Formation de magistrats de la Cour de Cassation de Madagascar Les 08 et 09 novembre 2021

Contexte :

L'importance du rôle de la Cour de Cassation n'est plus à démontrer. En effet, c'est la juridiction suprême chargée de vérifier la régularité des décisions des juges du fond (Tribunaux de 1^e instance et cours d'appel) qui lui sont déférées.

Elle est juge en dernier recours des décisions de l'ordre judiciaire. Gardienne de la loi, la Cour de Cassation a pour vocation première d'assurer l'unification de la jurisprudence. Elle doit assurer le respect par les magistrats de leurs obligations professionnelles dont en particulier le respect de la loi dans leurs prises de décision. Elle est ainsi un refuge pour les usagers de la justice et leur dernier espoir pour l'obtention d'une décision respectueuse de la loi.

Il est donc primordial que les magistrats composant la Cour de Cassation soient bien formés, compétents et efficaces si l'on veut avoir des décisions de qualité, permettant le contrôle effectif de l'application de la loi par les juridictions inférieures.

Enfin, le constant est que le pourvoi en cassation est formé pratiquement de manière systématique ce qui laisse préjuger d'une insatisfaction presque généralisée des justiciables face aux décisions rendues par les juridictions inférieures dont les cours d'appel. L'attente des justiciables est donc énorme quant au rôle de la Cour de Cassation en tant que juridiction suprême gardienne du droit et des libertés fondamentales.

Il faut répondre à cette attente.

Objectifs de la formation :

Renforcer la compétence professionnelle des magistrats de la Cour de cassation en matière de :

- Contentieux fonciers et de
- Contentieux du travail
- D'uniformisation de la jurisprudence.

Résultats attendus :

- Les magistrats de la Cour de cassation sont à même d'appliquer les Normes internationales du travail et de les utiliser dans leur pratique judiciaire quotidienne et ce, au regard de la législation nationale.
- Les magistrats auront une meilleure connaissance des nouvelles lois foncières et disposeront des moyens pratiques pour solutionner les contentieux fonciers.
- Uniformisation de la jurisprudence dans ces deux matières qui constituent un contentieux de masse.
- Les magistrats acquerront la confiance du public et les décisions judiciaires seront de qualité.

Méthode utilisée :

- Méthodologie participative, favorisant les échanges d'expérience.
- Les exposés théoriques et de principes seront illustrés de cas pratiques et une jurisprudence adéquate sera mise à la disposition des participants.